



Opération de Développement Rural

Rapport annuel 2021

0. INTRODUCTION

I. SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés (avec ou sans l'intervention financière du DR)

Priorité PCDR	N° projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade du projet
2	2	Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle	51.819 € TVAC	<u>RW - Appel à projets « Générations rurales »</u> : 50.000 €	<ul style="list-style-type: none">- 5 février 2013 : début des activités de la Maison communautaire « Comme chez vous »- Franc succès depuis- La comptabilité de 2021 indique un mali de 14.190 eur mais les réunions ont été très perturbées en fonction de la pandémie.
2		Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique.	199.781,81 € TVAC	<u>RW - Crédits d'impulsion</u> : 150.000 €	
3	4	Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré	Ourthe-Ambève Logement	<u>Ourthe-Ambève Logement</u>	<ul style="list-style-type: none">- Construction de 2 maisons et 6 appartements à loyers modérés à la Maladrée par OAL : les 8 logements sont terminés et attribués.

3	7	<p>Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies (Ouffet) afin de soutenir la vie associative</p>	<p>Exécution, TVA et révision comprises : 1 554 941,04 eur Hors marché de service (honoraires architecte) non encore finalisé</p> <p>Subvention du DR : 849.865,35 € à ce jour.</p>	<p><u>SPW Développement Rural, Commune</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 11/09/2014 : signature de la convention-exécution - 9/03/2015 : comité d'accompagnement avant-projet - 15/04/2015 : approbation de l'avant-projet par le SPW - Décembre 2015 : approbation du projet par la CLDR et le Conseil communal - Avril 2016 : projet définitif approuvé par le Ministre de la Ruralité - Juin 2016 : ouverture des soumissions - Ratification du marché des travaux en 9 lots par Monsieur le Ministre Collin - Inauguration le 15 mars 2019 <p><u>IMPACT FINANCIER</u></p> <p>Cet aspect ne peut pas encore réellement être analysé de façon rationnelle.</p> <p>Dès l'inauguration en 2019, la salle était fréquemment louée, quasiment tous les WE. Elle est appréciée pour sa fonctionnalité.</p> <p>Malheureusement en 2021, comme en 2020, la pandémie a paralysé toutes les activités communautaires.</p>

2. Tableau des projets en cours (en lien ou pas avec un financement DR)

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	2	Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable (convention en cours depuis 2013)	1.073.051,67 € (TVAC)	SPW Développement rural, Commune	<ul style="list-style-type: none"> - 09/01/2014 : signature de la convention-faisabilité - 09/2015 : désignation de l'auteur de projet - 3/12/2015 : approbation de l'avant-projet par la CLDR - 18/01/2016 : comité d'accompagnement avant-projet - 16/02/2016 : approbation de l'avant-projet par le SPW - 06/07/2016 : permis d'urbanisme délivré - 23/05/2017 : approbation de la convention-réalisation par le Conseil - Approbation de la Convention par le Ministre régional en date du 26/09/2017 (CSC à adapter selon la nouvelle législation sur les marchés publics) - 17/07/2019 : approbation du Collège communal pour attribution du marché à 3

			<p>Montant des travaux : 1.270.969,39 € - Honoraires 86.592,60 € Le tout TVAC</p> <p>842 678,32 eur</p> <p>514 883,67 eur</p>	<p>24/04/2020 : octroi par la RW (DR) d'un engagement complémentaire d'un montant de 169 436,06 euros</p> <p>Part totale du SPW DR</p> <p>Part communale</p>	<p>entreprises pour un montant de 1. 270 969, 39, soit une augmentation significative par rapport au montant prévu en</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention-réalisation → un projet d'avenant a été établi par le DR - Octobre 2019 : approbation du Conseil communal relatif à un engagement complémentaire de 169 437,06 euros → soumis à l'inspection des Finances et ministre du budget - Ancienne salle détruite en septembre 2020, et fondations ont été réalisées. - 2021 : travaux quasiment terminés ; réception provisoire imminente.
--	--	--	---	--	---

1	4	<p>Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades :</p>	<p>Fiche revue et précisée en 2021 :</p> <p>ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE :</p> <p>Renforcement des liaisons entre lieux</p>	<p>Montant estimé des travaux : 135.000 eur Honoraires et TVA compris</p>	<p>Vaste fiche partiellement en cours d'activation auprès du DR pour sa section relative aux liaisons lentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24/02/2020 : pré-réunion de coordination avec le service extérieur du DR, relative à une future possibilité de différents subsides pour réaliser la triangulation OUFFET-WARZEE-ELLEMELLE. <p>Le Groupe promenade projette la réalisation d'une carte reprenant les chemins/sentiers communaux praticable pour la promenade..</p> <p><u>Le projet Mode doux a été revu et évolue comme ceci :</u></p> <p>En cours depuis 2021</p> <p>1^{ère} partie, vers gare du TEC : Une partie du « Tige de Hody » (qui conduit à la gare de TEC), entre le carrefour de la rue au Chêne et la ferme Demarcin sera aménagé en mode doux sur site propre.</p>
---	---	--	---	---	--

		<p>de vie de la commune et vers la Commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et en créant de nouveaux modes doux en site propre (circuits destinés aux cyclistes et aux piétons)</p>		<p>Développement rural et commune.</p>	<p>2^{ème} partie : carrefour au Chêne/Ellemelle/Lizin/Ouffet en 2022 le DR observera le dossier pour entrer en convention-exécution lorsque la Commune aura acquis les emprises nécessaires à sa concrétisation. Le comité d'acquisition a entamé les contacts avec les propriétaires.</p>
1	5	<p>Développement du parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries (phase 1), et d'un bâtiment relais par une extension en collaboration avec la SPI (phase 2)</p>	<p>Voiries : € 1.200.000 HTVA</p>	<p>Voiries : SPI (€950.000) Commune (€250.000)</p>	<p><i>Partiellement réalisé :</i> <i>Phase 1 : nouvelles voiries</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les 14 ha, seuls 2,6 à 3 ha sont encore libres - Permis d'urbanisme octroyé pour la construction d'une nouvelle voirie : terminée en 2017

					<ul style="list-style-type: none"> - 20 avril 2018 : Inauguration des nouvelles voiries réalisées en collaboration avec la SPI <p><i>Phase 2 : bâtiment relais en stand-by.</i></p>
1	6	Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes	<p>Néant</p> <p>8084.50 eur</p> <p>Néant</p> <p>Néant</p> <p>Néant</p> <p>Néant</p>	<p>Communal</p> <p>Communal</p> <p>Communal</p> <p>Communal</p> <p>Communal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le site internet a été mis à jour : ajout des cartes des 7 balades, insertion de la liste des commerçants locaux, de formulaires administratifs et de galerie de photos (2013) - Nouveau site internet communal finalisé (marché attribué à IMIO) <p>En 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une application mobile destinée à l'information des citoyens : soit des notifications, soit des infos urgentes ou des articles ; - possibilité proposée aux citoyens d'installer l'application BE Alert ; - l'Administration possède une nouvelle page Facebook ; - récemment l'Administration propose également l'application « FixMyStreet » qui permettra aux citoyens de

			(+ main-d'œuvre communale pour le cimetière Ouffet)	Groupe de travail issu du CCCA. Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité, progressive, des cimetières en cours - Concernant la réhabilitation du Monument aux Morts : projet abandonné en 2021 suite conseil du SPW - « Les Passeurs de Mémoire » ont valorisé notre patrimoine en apportant une quantité importante d'informations sur le site WikiHuy. - Diverses améliorations : réfection cour de l'Administration, création d'un sentier sur 700m, création d'accès PMR à la bibliothèque et à la Police.
2	6	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	Achat via subside de la Loterie nationale Entretien sur fonds propres	Dossier du Gal Pays de condruses Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériel de désherbage thermique avec les communes membres du GAL Pays des Condruses (2014) : le GAL a engagé un PTP pour gérer l'utilisation de la machine

			1.200 eur	SPW	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail lancé fin 2019 afin d'actualiser la fiche et générer de nouvelles actions - 2019 : la CLDR a approuvé l'activation de cette fiche en lot 0 ; plusieurs GT ont dès lors été réalisés en 2020 avec des citoyens concernés par le thème et la Commune - Une étudiante a réalisé un travail de fin d'étude par l'établissement de l'état des lieux de la biodiversité sur une partie de la commune. - En 2019 : subside obtenu de 1200 eur constitué de 234 plants. L'appel à projet de la RW fixe une liste d'essences ; le projet a été préparé avec le groupe « Maillage écologique » et approuvé par la RW. - En 2020 : Achat arbres et arbustes à distribuer lors de la journée de l'arbre ; - En 2021 : Obtention d'un subside destiné à commander des nichoirs, des arbres à hautes tiges et futaie pour plantation en bordure de route et distribution lors de la journée de l'arbre + des tourniquets.
			1 727,80 eur	Commune	
			10.000,00 eur	SPW-BIODIVERCITE (Journée de l'Arbre + Plan Maya / PCDN)	

					<ul style="list-style-type: none"> - La fiche « Maillage écologique » est en voie d'être revue car difficultés de délimiter les domaines publics et privé.
2	7	<p>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population</p>	<p>Audit : 2000 € par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment) Rénovation énergétique à venir : à déterminer en fonction des audits qui seront effectuées.</p>	<p><u>UREBA</u> : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de préféabilité, 30 % pour la rénovation énergétique des bâtiments publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un éco-passeur (2013) - Dossiers UREBA exceptionnel pour l'isolation des vides ventilés de l'école communale : travaux terminés en 2017 - Etude en 2014 afin d'améliorer l'empreinte énergétique de 3 bâtiments communaux : l'école de Warzée, l'administration et le presbytère. L'étude révèle qu'ils sont déjà performants énergétiquement - 2014 : information du personnel communal sur les économies d'énergie initiées par le dossier 31 communes au soleil - Placement d'un double vitrage au presbytère à Ouffet - Réalisation d'un audit énergétique pour la Tour de Justice par un auditeur agréé UREBA (2016) - Adhésion au projet POLLEC : signature de la convention des

					<p>Maires en faveur de l'énergie et du Climat par la commune d'Ouffet</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : Dans le cadre de POLLEC et de nouvelles obligations du GAL relatives à son contrat programme : réflexions en cours pour la diminution de la production de CO2 et la réalisation de nouvelles économies d'énergie - A noter que la salle Aux Oies, déjà réalisée et la Salle l'Aurore encore en construction, sont adaptées aux normes actuelles en matière énergétique. - 2021 : tous les bureaux de l'administration ont été équipé d'éclairage LED.
2	8	<p>Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations</p>	<p>3.265,89 eur + main d'œuvre communale.</p> <p>100.000,00 € 143.701,99 € 187.316,28 €</p>	<p>Commune</p> <p>Aire multimodale 431.018,27 € : Province Impulsion RW Commune :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2013 : Warzée - Ouffet : Prévision acquisition d'une d'emprise. - Création d'un Parking co-voiturage (accord avec Province en 2013) rue aux Oies : travaux terminés (hors PCDR)

			100 000 eur (max 75%° Solde travaux estimés à 35.000 eur	SPW Commune	- En 2021 : Achat emprise : Tige de Hody Contact en cours entre Comité d'acquisition et propriétaire <i>Projet en lien avec la fiche 1.4 en cours d'activation.</i>
			9273,76 eur 3091,25 eur Soit 12.365,01 (Achat borne : 8998,77 Raccordement Orès : 3.366,24)	Province Commune	Ajout d'une borne électrique sur le parking Aux Oies.

3	2	<p>Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et de création de logements tremplins</p>	<p>Montant total des travaux : 575.781, 53 eur</p> <p>345.468,92 eur 230.312,61 eur</p>	<p>.</p> <p>SPW/DR 60% Commune-> 40%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche volontairement laissée vague en - 2012 et précisée comme telle en 2016 : « le bâtiment servira de logements tremplins » - 21/12/2016 : activation de la fiche par la CLDR et intégration de logements tremplins au projet initial (// fiche 3.4). - 27/11/2019 : Décision en CLDR d'activer la fiche-projet - CSC pour marché de service (architecte) approuvé par la CLDR et par le Collège communal - Architecte désigné suite à un marché de services : projet actuellement en cours d'élaboration - 2021-Dossier suit son cours - 2022-Entrée en convention-exécution le 26/01/22 par le DR
3	3	<p>Rénovation des locaux du Complexe Sportif Tige de Pair</p>	<p>54.000,55 eur 8.998,75 eur 8.998,75 eur</p>	<p>I</p> <p>Infrasports Commune Tennis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du bâtiment du club de tennis : installation d'un drain, hydrofugation des murs, nouvelles douches en 2017 - Rénovation complète d'un des terrains de tennis et mise en

			4.000,00 eur	Commune	œuvre de l'éclairage (subside Infrasports au tennis). - En 2021 - Amélioration du terrain de football.
3	6	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	Montant des travaux estimés à 240.000 eur. 180.000 eur 60.000 eur	SPW Infrastructure Projet « <i>Mobilité active 2019</i> » retenu : 180.000 euros uniquement pour Ouffet SPW Commune	- 2018 : réunion tenue entre les 4 communes concernées afin de voir comment constituer et introduire un dossier visant à relier le RAVeL du Condroz (Clavier) à celui de l'Ourthe (Hamoir) : Stade de la réflexion - Septembre 2019 : subside de 180.000 euros attribué à la Commune d'Ouffet par le SPW Infrastructures (suite à l'appel à projets Mobilité active 2019) pour entamer le RAVEL entre Clavier et Ouffet - Sur la commune, le tracé relierait Warzée à Ouffet par le tige d'Oneux vers la rue du Moulin ; Les appels d'offre pour exécution des travaux, tige d'Oneux, sont en cours

Projet transcommunal OUFFET/CLAVIER		CLAVIER / OUFFET Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier		<u>SPW Développement rural</u> <u>Commune de Clavier</u> <u>Commune de Ouffet</u> <u>SPW Infrasports</u> - Mai 2019 : avis favorable du GW quant à l'octroi par Infrasports de 2 500 000 euros pour ce projet	- 22 mars 2017 : accord CLDR et Conseil communal quant à une future collaboration avec Clavier à cet effet - 15 juin 2017 : rencontre entre FRW, GREOVA et administrations communales de Clavier et de Ouffet - Marché attribué au bureau d'architecture « L'Atelier Chora » - Projet en cours de négociation avec autres pouvoirs subsidiants (Ruralité et Infrasports) - 16 juillet 2018 : accord de principe du SPW- Développement rural - 23 octobre 2018 : avis favorable du SPW- Direction des Infrastructures sportives - Précisions actuelles du projet par le bureau d'études Atelier Chora : - Occupation de la salle par Ouffet : 0 à 30% - Frais (gestion, occupation,) pour la Commune : calculés en fct° de cette occupation - En moyenne : frais annuels entre 35.000 € et 120.000€

					<ul style="list-style-type: none"> - Via comparaison : frais annuels devraient atteindre 50.000€ à 60.000€ - Ouffet demande un accord de principe sur cet avant-projet avec des remarques/questions/échanges susceptibles de faire évoluer le dossier et l'améliorer - Novembre 2018 : avant-projet approuvé par la CLDR de Clavier - 22 /11/2018 : ce projet dirigé par Clavier (au regard de sa part majoritaire) et accompagné par la FRW , s'est vu octroyer par le DR un convention faisabilité ; Il fait également l'objet de subsides d'Infrasports - 04.02/2019 : avant-projet approuvé par la CLDR d'Ouffet selon modifications - Mai et juillet 2018 : consultation citoyens/clubs/associations/ org officiels - 11/04/2019 : comité d'accompagnement avant-projet organisé pour convention-faisabilité déjà en cours
--	--	--	--	--	--

		<p>Coût global estimé TVAC +/-6.500.000€ tvac</p>		<p>Infrasports :2.500.000€ Développement rural, à définir : 1.233.000€ Mobilité douce : montant inconnu à ce stade Espaces verts : via YESWEPLANT Constitution d'une Régie Communale Autonome (RCA). RCA constituée au conseil communal du 31/03/2021.</p> <p>Fonds propres communaux estimés à environ : 1,65M€ solde obtenu en fonction des subventions accordées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Débat important relatif à la future forme juridique de la structure de gestion du bâtiment - Clavier a reçu la Convention réalisation. - En 2021 - Réunion 23/11/21 pour visite obligatoire des entreprises intéressées pour remettre prix - Création d'une Régie communal autonome => reconnaissance centre sportif - Les offres de prix devaient rentrées pour le 28/01/2022, le rapport d'attribution sera envoyé au plus tard pour le 16/03/2022 (exigence subside lié à Infrasports). Le marché est découpé en 4 lots, nous avons reçu des offres pour tous les lots à l'exception du lot nr 3 qui porte sur l'aménagement des abords. La RCA va relancer le marché pour ce lot uniquement.
--	--	---	--	---	--

--	--	--	--	--	--

3. Tableau des projets abandonnés

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon du projet
					-

4. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet

1	1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	<p>Fiche-projet initiale : 2.915.769,95 € (TVAC)</p> <p>- Actualisation de la fiche pour le PwDR 2014-2020 : 858.821,21 €</p>	<p><u>SPW Développement Rural, Fonds européens, SPW Patrimoine, CGT, Commune</u></p> <p>=>Projet non retenu dans le cadre de l'appel à projets 7.4 PwDR 2014-2020)</p> <p>=> sollicitation dès lors du DR, avec révision à la baisse des exigences et coûts de la fiche-projet initiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet PwDR 2014-2020 (mesure 7.4) : projet non-retenu. 20/09/2016 : accord de la CLDR pour procéder à une demande de convention auprès du développement rural 04/09/2017 : fiche-projet actualisée approuvée par la CLDR, avec exigences et coûts revus à la baisse - 27/06/2018 : Alternative visant à créer l'espace tourisme de l'autre côté de la Tour approuvée par la CLDR - Rencontre avec le SPW
---	---	---	---	---	---

					<p>Patrimoine (architecte) non concluante car non d'accord pour cette alternative comme pour l'agrandissement des baies étroites (meurtrières) sur ce périmètre classé,</p> <p>2021 : Le projet n'évolue donc plus pour l'instant.</p>
2	4	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	<u>SPW</u> <u>Développement rural,</u> <u>Commune</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Convention avec la SPI pour la réalisation de certaines études dans la perspective d'urbaniser la zone dans l'esprit de la fiche PCDR (2015) - 20/09/16 : décision de la CLDR de demander une convention au développement rural - Approbation en CLDR du marché de service relatif à l'obtention du permis d'urbanisation

					<p>du terrain concerné 05/09/2018 : CSC pour lancer un marché public « auteur de projet » en vue d'actualiser le fiche-projet et d'obtenir le permis d'urbanisation approuvé par le Conseil communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation en CLDR relative à l'évaluation des exigences techniques du cahier spécial des charges - Lancement du marché public et réception de 4 candidatures en date du 29/11/2019 - Précision des grandes lignes d'orientation du projet que devra prévoir l'urbanisation - Réflexion quant à une alternative au vu de la charge financière importante engendrée par la création des voiries non prises en charge par le DR
--	--	--	--	--	--

					⇒ 2021 - Projet en réflexion
3	1	Construction d'infrastructures de biométhanisation et création d'un réseau de chaleur	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	5	Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	A déterminer	A déterminer	A déterminer

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
Agrandissement de l'offre aux Ouffetois en matière d'infrastructures sportives En lien avec la fiche transcommunale en cours CLAVIER-OUFFET	Transcommunalité	Projet transcommunal CLAVIER / OUFFET Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier		Développement rural Commune de Clavier Commune de Ouffet Infrasports	<ul style="list-style-type: none"> - 22 mars 2017 : accord CLDR et Conseil communal quant à une future collaboration avec Clavier à cet effet - 15 juin 2017 : rencontre entre FRW, GREOVA et administrations communales de Clavier et de Ouffet - Marché attribué au bureau d'architecture « L'Atelier Chora » - Projet en cours de négociation avec autres pouvoirs subsidants (Ruralité et Infrasports)

(création d'un hall omnisports)					<ul style="list-style-type: none"> - 16 juillet 2018 : accord de principe du Développement rural - 23 octobre 2018 : avis favorable de la Direction des Infrastructures sportives - Précisions actuelles du projet par le bureau d'études Atelier Chora : - Occupation de la salle par Ouffet : de 0 à 30% - Frais (gestion, occupation,) pour la Commune : calculés en fonction de cette occupation. - En moyenne : frais annuels entre 35.000 € et 120.000€. - Via comparaison : frais annuels devraient atteindre 50.000€ à 60.000€. - Ouffet demande un accord de principe sur cet avant-projet avec des remarques/questions/échanges susceptibles de faire évoluer le dossier et l'améliorer. - Objectif 2019 : travailler ensemble dès que tous les accords seront actés. - 2021 : bon suivi des avancées travaux et réflexions plus précises quant à l'occupation ouffetoise des futurs locaux (partenariats etc.)
---------------------------------	--	--	--	--	---



II. AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER

D'un projet en phase de convention faisabilité ou convention réalisation

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidé
2013	PCDR classique PwDR-2007-20013	<i>Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords</i>	Redynamiser la vie associative locale et sensibiliser la population à la construction durable	Provision pour l'étude : 34.326,29 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				18 septembre 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				5 novembre 2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W				16 février 2016
Approbation du projet par l'A.C.				23 mai 2017
Approbation du projet par le Ministre				29/09/2017
Adjudication :				06/03/2018
Décision d'attribution du marché				17 juillet 2019 en 3 lots
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				08 avril 2020
Début des travaux				Septembre 2020
Réception provisoire				En 2022
Décompte final				A venir
Réception définitive				A venir
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100% TVA et honoraires architecte compris :				1 357 561,99
Montant du subsidé développement rural				842 678,32 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				945 000 €
Montants engagés				1 069 000 €
Année de la convention-exécution (car 36 mois avant fin PCDR)	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidé

	(biffer les mentions inutiles)			
2022	PCDR classique (60% des postes relatifs au DR jusqu'à max. 510 000 €) Entrée en convention-exécution le 26 janvier 2022	<i>Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et de création de logements trempins</i>	Créer des logements accessibles aux jeunes ménages sur le territoire tout en valorisant un ancien bâtiment communal <i>Remarques : 21/12/2016 : activation de la fiche par la CLDR et intégration de logements trempins au projet initial (/ / fiche 3.4) 27/11/2019 : Décision en CLDR d'activer la fiche-projet</i>	Provision pour l'étude : XXXXXX €
			Etat d'avancement physique du projet	Date
			Désignation de l'auteur de projet :	XXXXXXX
			Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	XXXXXXX
			Approbation de l'avant-projet par la R.W	XXXXXXX
			Approbation du projet par l'A.C	XXXXXXX
			Approbation du projet par le Ministre	XXXXXXXX
			Adjudication :	A venir
			Décision d'attribution du marché	A venir
			Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	A venir
			Début des travaux	A venir
			Réception provisoire	A venir
			Décompte final	A venir

Réception définitive	A venir
Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant conventionné à 100% TVA et honoraires architecte compris :	XXXXXX
Montant du subside développement rural	Max. 510 000 € (si max total des travaux : 850 000, sinon moins)
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	XXXXXX

Pour le projet transcommunal Clavier-Ouffet relatif à la création d'un hall omnisports, se référer au rapport ODR/CLDR 2020 de la FRW (Commune de de Clavier)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
22/11/2018 (convention de faisabilité) 2021 (convention de réalisation qui sera votée au Conseil communal du 31/03/2021)	PCDR classique	Construction d'un hall polyvalent à Clavier-station : projet transcommunal entre Clavier et Ouffet.	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la vie associative, sportive et socioculturelle dans les deux entités ; -Valoriser et enrichir le potentiel attractif des communes, et plus particulièrement de Clavier Station ; -Soutenir l'emploi local et les commerces de proximité ; -Renforcer la cohésion sociale en multipliant les occasions de rencontre, toutes générations confondues ; -Limiter les besoins en déplacement et renforcer la mobilité douce ; -Renforcer les liens transcommunaux et réaliser des économies d'échelle ; -Favoriser la santé et le bien-être des Claviérois et Ouffetois. 	51.595,4€ correspondant à la signature de la convention de faisabilité fin 2018 1.233.000€ correspondant au montant repris dans la convention de réalisation.
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	

Désignation de l'auteur de projet :	15/01/2018 : L'Atelier d'architecture Daniel Delgoffe et Atelier Chora
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	2018
Approbation de l'avant-projet par la R.W	28/11/2018
Approbation du projet par l'A.C.	2019
Approbation du projet par le Ministre	2021
Adjudication :	OFFRES reçues LE 28/02/2022
Décision d'attribution du marché	Mi-mars 2022
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
Début des travaux	2022
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant conventionné à 100%	6.500.000€ t vac
Montant du subside développement rural	1.233.000€
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

III. RAPPORT COMPTABLE

Fonctionnement d'un projet terminé

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2014	PCDR classique	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies	Soutenir la vie associative	€1.554.941,04 TVA et révision comprises et hors marché archi.	XXXXXXX
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			/		
Montant de la vente			/		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			/		
Le bien est-il loué ?					Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			/		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	

	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	Néant		
Fonctionnement du projet et utilisation du bien			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Mise à disposition régulière de la Salle aux Oies pour manifestations : mariages, communions, anniversaires, réunions.... moyennant rétribution du montant des frais de fonctionnement. La salle a été peu occupée en 2021 suite crise sanitaire.		
Impact des activités sur emploi	Engagement d'une personne à mi-temps pour entretien + entreprises privées pour nettoyage ponctuel, traiteurs, brasseurs.....		

IV.

V. **BILAN DE LA CLDR**

Rapport de la Commission de Développement rural

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2009	2009	20 mars 2019	2009
Date des réunions durant l'année écoulée	02/02/2021	Nombre de présents	13 participants
	28/04/2021		13 participants

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

En 2021, les membres ont traité les dossiers suivants :

- Fiche 2.6 **Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité** (Gt et lot 0)
- Fiche 3.2 Ellemelle : **Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et de création de logements tremplins**

(Attente et suivi de la convention-exécution)

- Proposition d'un **addendum relatif à la création d'une Maison de Jeunes** sur l'entité Refusé par le DR
- Fiche 1.4 **Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades : ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE : Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la Commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et en créant de nouveaux modes doux en site propre (circuits destinées aux cyclistes et aux piétons)**
Suivi de l'activation en cours et de la bonne finalisation du dossier à observer par le Dr pour obtention d'une convention réalisation
- Fiche-projet 1.2 : **Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable**
Suivi des travaux (convention réalisation en cours)

Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords

Propositions de nouveaux projets à entreprendre par la CLDR (faites avant 2021)	
Remarque : le PCDR prenant fin en 2023, la CLDR s'active surtout désormais autour des fiches en cours d'activation ou de concrétisation. La liste établie ci-dessous les années qui ont précédé n'est donc laissée qu'à titre indicatif.	
Numéro fiche-projet	Fiche 2.7
Intitulé du projet	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Poursuite des initiatives communales en faveur de l'énergie et du climat
Numéro fiche-projet	Fiche 1.4
Intitulé du projet	Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades : ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE : Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la Commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et en créant de nouveaux modes doux en site propre (circuits destinées aux cyclistes et aux piétons)
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Il ne manque que les actes de cessions des nouvelles emprises à la Commune pour que le DR observe la convention-exécution espérée à cet effet lors de sa prochaine cession d'observation d'octobre 2022
Numéro de fiche-projet	Projet transcommunal Clavier – Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier
Intitulé du projet	
Priorité du projet	Voir rapport ODR CLDR de Clavier (FRW)
Calendrier d'exécution	Travaux en cours

Numéro fiche-projet	Fiche 3.6
Intitulé du projet	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus
Priorité du projet	Lot 3
Calendrier d'exécution	A déterminer 2023
Numéro fiche-projet	Fiche 2.6
Intitulé du projet	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité
Priorité du projet	Lot 0
Calendrier d'exécution	2022 : poursuite des actions proposées dans la fiche révisée en 2021 et 2022.

VI. PROGRAMMATION DANS LES 3 ANS AVEC RECHERCHE DE MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
2023	Fiche 2.7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 3.6	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 1.7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.8	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	A déterminer	A déterminer avec les TEC	A déterminer
	Fiche 3.3	Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair	A déterminer	A déterminer	A déterminer



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2021

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

Décision du Conseil communal de mener une ODR	19 décembre 2006
Approbation du PCDR par la CLDR	29 février 2012
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 mars 2012
Présentation en CRAT	2 mai 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 mars 2013
Durée de validité du PCDR	10 ans
Conventions en cours :	<ul style="list-style-type: none"> • Maison de village à Ellemelle • (Projet transcommunal Clavier-Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la Commune de Clavier) dirigée par la Commune de Clavier • Logements tremplins et préservation du patrimoine bâti à Ellemelle

2. Les réunions de la CLDR en 2021

Au regard du contexte sanitaire Covid 19, la CLDR n'a pu se réunir que deux fois au cours de l'année 2021. Les PV de ces réunions sont annexés à ce rapport.

CLDR plénière 02 février 2021

Les membres se sont réunis afin d'approuver le P.V. de la CLDR du 07 octobre 2020, de se voir présenter le projet relatif à la fiche 3.2 en promesse d'une convention-exécution : 3.2 ELLEMELLE, Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but

de valorisation du patrimoine et de création de logements tremplins, de prendre connaissance de la nouvelle circulaire relative au Développement rural, et de donner son avis quant à la demande au DR d'un addendum au PCDR, relativement à un projet de création d'une maison des Jeunes dans la catégorie des bâtiments de services subsidiés à 80%.

CLDR plénière 28 avril 2021

Les membres se sont réunis afin d'approuver le P.V. de la CLDR du 02 février 2021, de se voir présenter le projet relatif à la fiche 1.4 en promesse d'une convention-exécution : 1.4 ENTITE, Renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades" : « ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE, Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et créant des nouveaux modes doux en site propre (circuit destiné aux piétons et cyclistes) », de prendre également connaissance du suivi de l'entrée en convention-réalisation de la fiche-projet 3.2 "ELLEMELLE, Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école dans un but de valorisation du patrimoine et de création de logements tremplins".

3. Initiatives de la CLDR

En cette fin d'ODR, la CLDR a donné son avis quant aux fiches-projets qu'il est encore possible d'activer d'ici mars 2023 (fin de l'ODR). Elle s'active donc désormais surtout autour des fiches en cours d'activation (1.4 Mode doux //DR et 2.6 Maillage écologique // lot 0) ou de concrétisation (1.2 Maison de village L'Aurore à Ellemelle, en convention-réalisation DR, et 3.2 Aménagement de logements tremplins à Ellemelle, en convention exécution DR).

4. Etat d'avancement des projets en convention

La Maison de village L'Aurore à Ellemelle (Fiche-projet 1.2 sous convention-réalisation) est en voie de finalisation. Le projet communal Clavier-Ouffet relatif à un futur hall omnisports se poursuit également ; il est dirigé par la Commune de Clavier (voir Rapport ODR CLDR Clavier 2020 de la FRW). Enfin, la convention-exécution relative à la fiche 3.2 (Logements tremplins à Ellemelle) permettra de voir bientôt débiter les travaux (adjudication prévue bientôt).

5. Perspectives pour 2021

Dès obtention des emprises nécessaires au projet, entrée en convention-exécution pour la fiche 1.4 ENTITE, Renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades" : « ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE, Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et créant des nouveaux modes doux en site propre (circuit destiné aux piétons et cyclistes) ». Et avancées en lot 0 quant à la fiche 2.6 Maillage écologique.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
 OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
 Du 2 février 2021 à 18h00
 (Visioconférence – Contexte Covid19)

Présences

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u>		
Ouffet	JANSSEN Paulette	LIZEN Jean-Marie
Warzée	VAN SULL Philippe	JADIN Benoît Excusé
Ellemelle	GROSFILS Francis	LAWALREE Geneviève
<u>Politique</u>		
EC	MAILLEUX Caroline	PREVOT Michel
EC	LARDOT Renée	SERVAIS Emilie
EC	FROIDBISE Francis	SEIDEL Marie-Cécile
AE	BRAQUET Marie-Jeanne	LESPAGNARD Lionel
<u>Groupe d'âge</u>		
30 ans et moins	MARTIAL François	POULIPOULIS Simon
30 à 50 ans	MASSIN Arnaud	WAUTELET Fanny (démissionnaire)
+ 50 ans	RUTHY Philippe	DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>		
	TRINE Jean-Marie	VANDORMAEL A-C
	DEFRECHEUX Marie-Louise	MARCHAL Caroline
	KALBUSCH Xavier	LACASSE Fabian
	WAUTELET Paul	LIZEN Valérie
	MOES Jean-Marc	SERVAIS Yves
	LEGRAND Jean-Pierre Excusé	BAUDOIN Joseph
	GROGNA Pierre	VANDERVORST Philippe
	DALVAUX Anandi	LIMBOURG Sara
	+ JACOB Tony	

Agent de développement du GREOVA : LACASSE Maud et EVRARD Alix

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du P.V. de la CLDR du 07 octobre 2020 ;
2. Présentation du projet des logements « Tremplins » à Ellemelle ;
3. Présentation de la circulaire relative au Développement rural ;
4. Proposition d'ajout d'un addendum à notre PCDR : projet de création d'une maison des Jeunes dans la catégorie des bâtiments de services subsidiés à 80% ;
5. Divers.

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du P.V. de la CLDR du 07 octobre 2020

Le PV est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2. Présentation de l'avant-projet des logements tremplins à Ellemelle

M. MASSIN prend la parole et présente aux membres le dernier avant-projet architectural relatif à la fiche 3.2 « *Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et, via la création de logements tremplins* » afin de pouvoir prévoir – si c'est encore possible - en ce mois de février une réunion de coordination avec le *Service extérieur du Développement rural* et ainsi pouvoir bénéficier prochainement d'une convention-faisabilité qui couvrira les frais de bureau d'études jusqu'à ce que le projet définitif soit bouclé. Pour rappel, si les demandes de convention peuvent encore se faire à tout moment, les dates butoir de délibération sont désormais (depuis la nouvelle circulaire ministérielle de janvier 2020) limitées par le Développement rural au 1^{er} mars et 1^{er} septembre de chaque année. Aussi, si cette réunion de coordination ne pouvait avoir lieu en février, il faudrait compter sur la date butoir du 1^{er} septembre 2021 et non sur celle du 1^{er} mars 2021 pour obtenir officiellement une convention-faisabilité pour ce projet.

M. MASSIN commente les plans de l'auteur de cet avant-projet, M. Pascal LEGARDEUR, projetés à tous les membres en visioconférence :

- Il s'agit non pas de trois, mais de deux appartements, tous deux aménagés sur les trois niveaux du bâtiment, ce qui leur confère en réalité plus un aspect de maisons que d'appartements, ces derniers étant généralement aménagés de plain-pied sur un seul étage. Mme LARDOT précise qu'en ces temps incertains où le télétravail bat son plein, il est important que les jeunes familles puissent bénéficier d'assez d'espace pour vivre mais également travailler depuis chez elles. Or, si le projet avait privilégié la création de trois appartements, chacun d'eux n'aurait pu offrir qu'une surface de 82 mètres carrés à chaque famille. Ces deux logements présentent tantôt deux, tantôt trois chambres : ils sont destinés à de jeunes

couples susceptibles d'avoir déjà des enfants. Il s'agit donc de logements tremplins pour « jeunes familles ».

- Concernant le premier logement (le plus petit) :

- il se situe sur tous les niveaux de la partie avant du bâtiment + une cave;
- l'entrée se trouve du côté nord-ouest, *rue de Verlée* (petit perron ancien de 5 marches) ;
- le rez-de-chaussée se présente comme suit : un hall d'entrée central auquel mène l'entrée par le perron, distribuant à gauche un WC et un salon et à droite une salle à manger et une cuisine ;
- le premier étage auquel on accède par des escaliers situés au fond du couloir précité se présente comme suit : un hall de nuit central distribuant à sa droite une salle de bain et une première chambre, en son centre à l'extrémité un WC, et à sa gauche une seconde chambre ;
- enfin, le second étage, auquel on accède par une seconde rangée d'escaliers au fond cette fois du hall de nuit central, au-dessus des premiers, offre un grenier sous combles mais spacieux ;
- du côté droit du logement, vu depuis son entrée, s'offrent à l'extérieur, au sud-ouest, une terrasse privée accessible depuis la salle à manger et l'accès à un premier jardin privé bordé du muret ancien et d'une haie.

- Concernant le second logement (le plus grand) :

- il se situe sur tous les niveaux de la partie arrière du bâtiment ;
- l'entrée directe (sans perron) se trouve du côté nord-est, *rue Autour de l'Eglise* ;
- le rez-de-chaussée se présente comme suit : une petite entrée incluant un vestibule, un WC et l'accès aux premiers escaliers vers l'étage, puis une buanderie, et du côté droit : un accès à un grand espace de vie présentant un salon (du côté de l'entrée) et une cuisine ouverte sur une salle à manger (du côté jardin/terrasse) ;
- le premier étage, auquel on accède par les escaliers situés dans l'entrée, offre d'abord une première salle de bain et un second WC, puis sur la gauche : un hall de nuit central desservant en son extrémité une seconde salle de bain, à sa droite une chambre ouverte sur un dressing et à sa gauche deux autres chambres (non enfilées) ;
- enfin, le second étage offre deux grands greniers sous combles mais spacieux ;
- du côté droit du logement, de l'autre côté de son entrée, s'offrent à l'extérieur, au sud-ouest, une terrasse privée accessible depuis la cuisine et, depuis la salle à manger, l'accès à un second jardin privé lui aussi bordé du muret ancien et de deux haies.

- A l'extérieur :

- le long de la *rue de Verlée* se présente au nord-ouest, à droite de l'entrée du premier logement, au bout d'une zone de graviers, un local à poubelles et vélos (accès par une barrière) ;
- Au sud-est, à gauche de l'entrée du second logement se présente un parking auquel on accède par la *rue Autour de l'Eglise* : il offre 4 places (soit 2 par logement), une zone parterre et une zone de manœuvre. Toutes ces zones sont entièrement privées, bordées par le muret ancien du périmètre.

Les remarques des membres à cette présentation sont les suivantes. Puisqu'il s'agit ici de faire approuver cet avant-projet par tous les membres afin de pouvoir prochainement convoquer une réunion de coordination et obtenir une convention-faisabilité d'ici septembre 2021 (il est probablement administrativement trop tard pour compter sur la date butoir du 1^{er} mars pour l'octroi de cette convention), elles seront toutes scrupuleusement rapportées à l'architecte par la Commune afin de voir ce qui peut encore être amélioré durant son avancée vers un projet définitif ; néanmoins, ces possibles modifications ne devront en aucun cas faire exploser l'actuel budget alloué à ce projet déjà onéreux : restaurer un ancien bâtiment coûte en effet plus cher que d'en fonder un nouveau et présente aussi plus de contraintes (isolation, murs porteurs, etc.).

- M. VANDEVORST déplore l'agencement « dépassé » de ces appartements, principalement du premier, le plus petit, qu'il trouve mal agencé en façade (côté entrée) : en effet, la distribution des pièces par un large hall central au rez, et par un tout aussi large hall de nuit à l'étage, lui semble être d'un procédé ancien faisant perdre beaucoup d'espace. La Commune partage cet avis mais il semble que le maintien de ce couloir soit imposé par l'existence de murs porteurs, dont la destruction imposerait la pose de poutres de soutènement susceptibles de faire dépasser le budget. Ce point sera néanmoins soumis à l'architecte.
- M. VANDEVORST regrette aussi que les places de parking des futurs locataires de ce premier logement soient si loin de leur entrée personnelle (dans une autre rue) et se demande s'il n'aurait pas mieux valu déplacer l'entrée actuelle du logement (par le perron ancien) vers un côté latéral du bâtiment (avec seulement deux marches d'accès) afin d'aménager plus opportunément une place de parking au niveau de l'actuel perron. Cela dénaturerait l'aspect ancien du bâtiment précise Mme LARDOT, or le but était bien de préserver son aspect patrimonial. M. VANDEVORST poursuit en proposant d'allouer plutôt l'espace à droite à proximité (futur local à poubelles et vélos) en une zone de parcage plus proche (mais deux places seraient-elle aménageables ? Les manœuvres devraient dès lors se faire en arrière sur l'espace public, point de plus en plus réfuté par la Région wallonne, et il faudrait en outre détruire partiellement le muret ancien entourant le périmètre). Mme CASSART trouve la remarque judicieuse mais précise que cet espace extérieur présente un dénivelé assez important par rapport à la route et que cette alternative priverait en outre les habitants d'un local indispensable de stockage en cette zone rurale (poubelles, barbecue, tondeuse, etc.). Ce point sera également soumis à l'architecte pour voir s'il est améliorable.
- M. GROSFILS poursuit en soulignant que beaucoup d'espace se voit actuellement alloué à la zone de manœuvres située près des 4 emplacements parking prévus à l'arrière du bâtiment. Pourquoi en effet ne pas valoriser cet espace par un autre aménagement utile et choisir plutôt de manœuvrer sur l'espace public ? M. MASSIN et Mme LARDOT précisent que cet espace est nécessaire pour sortir les voitures et que la présence du muret (à préserver impérativement) entourant le périmètre des lieux rendrait de toutes façons toute sortie directe impossible sur l'espace public, ce parking

n'étant accessible pour les allers comme les retours que par une seule entrée/sortie (depuis la *rue Autour de l'Eglise*). Mme CASSART poursuit en précisant qu'il était volontaire de ne pas prévoir de stationnement ni de manœuvre sur l'espace public et Mme LIZEN rajoute qu'il est en effet préférable d'éviter la même problématique que dans le village d'Ouffet, où trop de voitures se parquent et manœuvrent sur les trottoirs. S'ensuit cette remarque de M. MASSIN : l'urbanisme privilégie aujourd'hui l'opération des manœuvres sur les terrains privés afin qu'aucun véhicule ne doive reculer sur la voirie publique. Il est même demandé désormais que les garages – quand ils sont prévus – soient aménagés parallèlement à la voirie afin également d'y éviter tout recul de véhicule. Dans la mesure où les prescriptions urbanistiques doivent être suivies et où le muret ancien doit être préservé, ce point relatif à l'espace manœuvres sera tout de même soumis à l'architecte, dans le cas où une petite réduction de cette zone serait finalement possible à proximité d'un parking à maintenir pour 4 voitures (besoin de 2 par ménage).

Mme LARDOT prend alors la parole pour préciser aux membres les estimatifs budgétaires, poste par poste, projetés en visioconférence. Ce détail sera envoyé aux membres en même temps que ce présent P.V. (voir tableau estimatif en annexe). La bonne nouvelle est que les récentes décisions de la Ministre du Développement rural valent désormais à ce projet de création de logements un financement de 60% (et non plus de 50%). Attention cependant qu'une autre nouveauté réside dans le fait que ce financement à 60% ne sera valable que pour une tranche maximale (dite « assiette de subvention ») de 850 000 euros, soit un financement maximal de 510 000 euros par le Développement rural. En effet, si le montant total des travaux venait à dépasser 850 000 euros, le Développement rural ne financerait pas plus que 510 000 euros : il n'existe donc plus de possibilité de bénéficier d'un moindre taux de subvention passé le budget des 500 000 euros comme c'était le cas jusqu'en 2020.

Les remarques des membres sont les suivantes :

- M. LACASSE demande quel était le budget initial de cette fiche-projet. Cette dernière ayant été classée en lot 3 du PCDR, elle ne devait pas présenter d'estimatif budgétaire. L'estimatif ici visualisé est donc le fruit du récent travail de l'architecte engagé début 2020 pour la création de cet avant-projet. M. VANDEVORST poursuit par cette remarque : un tel devis mérite un réaménagement plus moderne des deux appartements. S'ensuit une nouvelle remarque de Mme CASSART relative aux contraintes d'une restauration : il ne faut pas oublier qu'une bonne partie du budget des travaux partira dans l'isolation du bâtiment pour répondre aux normes PEB. Mme LARDOT ajoute que toute démolition entraînerait vite des coûts proches des 100 000 euros.
- Au regard du poste consacré au gaz, Mme LIZEN demande si un système de chauffage alternatif plus durable n'aurait pas pu être envisagé par l'architecte (système à pellets ou pompe à chaleur). Mme CASSART lui répond que le gaz reste le moyen de chauffage le plus recommandé et que si la pompe à chaleur l'est aussi, l'installation de cette

dernière impliquerait en plus la pose – onéreuse – de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment. Mme CASSART rajoute qu'imposer un système à pellets ou une pompe à chaleur à des locataires pourrait leur revenir cher en électricité, et que la Région wallonne recommande le gaz pour les PEB actuels. En outre les importants travaux d'isolation de ce bâtiment garantiront aux locataires de ne pas consommer de gaz de manière excessive. Ce point sera tout de même relayé à l'architecte pour avis.

- Toujours en matière de gaz, M. LACASSE souhaite savoir où se trouveront les citernes d'approvisionnement pour ces deux appartements, car, outre leur inesthétique, on ne peut pas les placer n'importe où pour des raisons de sécurité. L'idéal serait de les enterrer mais ce procédé coûte plus cher. Ce point sera transmis à l'architecte pour davantage d'informations.
- Enfin, par rapport à la proposition de M. VANDEVORST ayant suivi la présentation des plans et relative à une alternative consistant à créer une autre entrée du premier appartement sur un long côté latéral du bâtiment, M. GROGNA précise que cette modification engendrerait une grande hausse des prix car elle impliquerait de ne pas dénaturer ce vieux bâtiment aux fenêtres arrondies et dotées de surcroît de linteaux en pierre bleue : en recréer une identique pour une nouvelle porte-fenêtre (linteaux devant arriver jusqu'au sol) serait en effet particulièrement onéreux.

3. Présentation de la circulaire relative au Développement rural

Mme CASSART reprend la parole pour résumer aux membres les changements opérés par la nouvelle Ministre dans la nouvelle *Circulaire ministérielle de janvier 2020 relative au Développement rural* ainsi que du nouvel *Arrêté ministériel du 12 octobre 2020*. Il s'agit des points suivants :

- Possibilité, à partir des deux dernières années du PCDR (soit déjà l'année prochaine pour Ouffet), de demander une prolongation de la durée du PCDR (pallierait le temps perdu en 2020 dû aux confinements imposés par la crise sanitaire COVID19) ;
- Souhait de renforcer la communication envers les citoyens des actions menées à bien dans le cadre du PCDR ;
- Possibilité tous les deux ans de bénéficier d'un budget participatif de 10 000 euros de la part du Développement rural (dans la mesure, donc, où la Commune dépense la même somme) ;
- Limitation à deux dates butoir annuelles pour tout octroi officiel de convention (acquisition, faisabilité comme réalisation) : les 1^{er} mars et 1^{er} septembre (les demandes – via des réunions de coordination - pourront être introduites durant le reste de l'année mais les décisions d'octroi ou non devant s'ensuivre ne se prendront par le DR qu'à ces deux moments de l'année) ;
- Importants changements de subsides :

- Taux de subsidiation désormais calculés selon 8 catégories d'utilité distinctes ;
- Disparition de la réduction des taux de subventionnement passé les 500 000 euros : désormais un unique subside maximum déterminé par fiche-projet selon un taux de subvention calculé en fonction de la catégorie concernée et selon le montant précis d'une assiette de subvention ;
Voir à cet effet tous les détails dans le tableau de la page 13 de la circulaire ministérielle susmentionnée ;
- *Remarque* : dans le tableau des projets catégorisés, terrain « nu » signifie classique, à bâtir (plus avantageux à l'achat), et terrain « bâti » concerne les terrains où des démolitions sont prévues ;
- Parmi les nouveaux projets subsidiés : projets dédiés à la biodiversité et l'environnement, et projets immatériels (exemple : campagne de promotion, prestations de conseils, etc.) ;
- Souhait ministériel de faire un état des lieux par Commune afin de ramener les montants qui leur ont été ou seront encore alloués pour leur PCDR à un rapport équilibré avec leur nombre d'habitants (à cet effet, la Commune d'Ouffet risquerait d'avoir déjà perçu beaucoup de gros subsides, mais qu'en serait-il dès lors du mérite d'une Commune pro-active dans le cadre de son PCDR ?).

4. Présentation d'ajout d'un addendum au PCDR : projet de création d'une Maison des jeunes dans la catégorie des bâtiments de services désormais subsidiés à 80%

Le PCDR validé par l'ancienne *Commission Régionale d'Aménagement du Territoire* (CRAT) avant d'entrer dans sa période effective de 10 ans ne comportait pas de fiche-projet relative à la création d'une *Maison des jeunes*. Or, Mme CASSART et Mme LARDOT précisent qu'il est possible, via une procédure purement administrative d'addendum au PCDR, de le rajouter au programme, et ce au regard du taux avantageux de subsidiation récemment calculé pour les bâtiments de services : 80% de maximum 850 000 euros, soit un subside maximum de 680 000 euros de la part du Développement rural pour cette éventuelle *Maison des jeunes*.

Cette démarche prenant du temps, il s'agirait d'un projet à réaliser à long terme. L'idéal serait dans un premier temps de recevoir un accord de principe du Développement rural au plus tard pour la date butoir du 1^{er} septembre 2021, aucun plan n'étant encore proposable d'ici celle du 1^{er} mars (il ne serait d'ailleurs pas certain de réussir à organiser une réunion en ce mois de février à cet effet). Il serait néanmoins utile d'en parler durant la future réunion de coordination relative aux Logements tremplins d'Ellemelle, ne fut-ce que pour entreprendre les premières démarches quant à la création d'un semblant d'avant-projet à présenter au Développement rural d'ici septembre prochain.

Il s'agirait de construire un nouvel espace mieux adapté que l'actuel bâtiment (vétuste et peu sécuritaire) utilisé par les jeunes de la commune près du terrain de foot Warzée-Ouffet. Le football récupérerait, ainsi, de l'espace. Le lieu est en effet idéal car il est assez éloigné des habitations et les jeunes qui s'y retrouvent n'y occasionnent donc pas de dérangement. Le bâtiment se voudrait simple, avec quelques jeux à mettre à disposition des jeunes visiteurs : billard, ping-pong, etc. Quant au parking, il en existe déjà un, qui peut être conservé.

Si cet addendum était accepté à partir de septembre, la Commune d'Ouffet et ses habitants pourraient se targuer d'avoir œuvré pour le Développement rural en faveur de TOUS les âges.

5. Divers

Néant.

Rapporteur : Alix EVRARD

Annexe : Tableau estimatif poste par poste relatif à la création de logements tremplins à Ellemelle (fiche 3.2)

TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ECOLE D'ELLEMELLE EN 2 LOGEMENTS "Tremplins".

Maître de l'ouvrage : Administration communale de Ouffet.

Auteur de projet : Pascal LEGARDEUR, architecte, rue du Bout n°16 à 4590 OUFFET.

ESTIMATION DES TRAVAUX SUR BASE DES PLANS DE L'AVANT-PROJET - DECEMBRE 2020.			
Numéro	Désignation des travaux :		Prix total
Partie 1A	DEMONTAGES, DEMOLITIONS ET TRANSFORMATIONS	FORFAIT	56.370,00
Partie 1B	GROS-CEUVRE	FORFAIT	62.757,50
Partie 2	CHARPENTE & TOITURE	FORFAIT	37.595,00
Partie 3	MENUISERIES EXTERIEURES	FORFAIT	27.100,00
Partie 4	INSTALLATION ELECTRIQUE	FORFAIT	16.255,00
Partie 5A	INSTALLATION SANITAIRE	FORFAIT	23.390,00
Partie 5B	INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL GAZ	FORFAIT	24.650,00
Partie 5C	INSTALLATION DE VENTILATION SIMPLE FLUX	FORFAIT	6.000,00
Partie 6	PLAFONNAGE	FORFAIT	31.470,00
Partie 7A	SOUS-CHAPE EN PU PROJETE	FORFAIT	3.690,00
Partie 7B	CHAPES DE CIMENT	FORFAIT	3.974,00
Partie 7C	CARRELAGES	FORFAIT	31.667,50
Partie 8	MENUISERIES INTERIEURES	FORFAIT	19.800,00
Partie 9	CUISSINE EQUIPEE	FORFAIT	15.000,00
Partie 10	AMENAGEMENT DES ABORDS	FORFAIT	43.691,25
Montant total HTVA :			403.410,25
TVA 21 % :			84.716,15
Montant total TVAC :			488.126,40

Numéro	Services		Prix total
1)	Honoraires architecte et coordinateur sécurité santé.	FORFAIT	27.500,00
2)	Honoraires responsable PEB.	FORFAIT	1.000,00
Montant total HTVA :			28.500,00
TVA 21 % :			5.985,00
Montant total TVAC :			34.485,00

Fait à OUFFET, le 26/12/2020
Pascal LEGARDEUR
architecte / coordinateur sécurité santé

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
 OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

Du 28 avril 2021 à 18h30

(Visioconférence – Contexte Covid19)

Présences

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u>		
Ouffet	JANSSEN Paulette	LIZEN Jean-Marie <i>Excusé</i>
Warzée	VAN SULL Philippe	JADIN Benoît
Ellemelle	GROSFILS Francis	LAWALREE Geneviève <i>Excusée</i>
<u>Politique</u>		
EC	MAILLEUX Caroline	PREVOT Michel
EC	LARDOT Renée	SERVAIS Emilie
EC	FROIDBISE Francis	SEIDEL Marie-Cécile
AE	BRAQUET Marie-Jeanne	LESPAGNARD Lionel <i>Excusé</i>
<u>Groupe d'âge</u>		
30 ans et moins	MARTIAL François	POULIPOULIS Simon <i>Excusé</i>
30 à 50 ans	MASSIN Arnaud	WAUTELET Fanny (démissionnaire)
+ 50 ans	RUTHY Philippe <i>Excusé</i>	DEFRERE Marcel
	TRINE Jean-Marie	VANDRORMAEL A-C <i>Excusée</i>
	DEFRECHEUX Marie-Louise	MARCHAL Caroline
	KALBUSCH Xavier <i>Excusé</i>	LACASSE Fabian <i>Excusé</i>
	WAUTELET Paul	LIZEN Valérie
	MOES Jean-Marc	SERVAIS Yves
	LEGRAND Jean-Pierre	BAUDOIN Joseph
	GROGNA Pierre	VANDERVORST Philippe
	DALVAUX Anandi	LIMBOURG Sara
<u>Associatif et autres</u>	+ JACOB Tony	

Agent de développement du GREOVA : **EVARD Alix**

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du P.V. de la CLDR du 02 février 2021 ;
2. Présentation (pour validation d'activation en DR) du projet nouvellement précisé de la vaste fiche 1.4 *"ENTITE, Renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades"* : « ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE, Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et créant des nouveaux modes doux en site propre (circuit destiné aux piétons et cyclistes) »
3. Suivi de l'entrée en convention de la fiche-projet 3.2 *"ELLEMELLE, Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école dans un but de valorisation du patrimoine et de création de logements tremplins"*.
4. Divers.

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du P.V. de la CLDR du 02 février 2021

Le PV est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2. Présentation (pour validation d'activation en DR) du projet nouvellement précisé de la vaste fiche 1.4 "ENTITE, Renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades" :

« ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE, Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et créant des nouveaux modes doux en site propre (circuit destiné aux piétons et cyclistes) »

Mme LARDOT ouvre la réunion en rappelant aux membres les nouvelles mesures du dernier arrêté ministériel relatif aux PCDR, limitant désormais les possibilités d'approbation par le Développement rural des entrées en convention (acquisition, faisabilité comme réalisation) à deux séances seulement par an : les 1^{er} mars et 1^{er} septembre. Le dossier complet d'une fiche-projet en attente d'activation devant être finalisé et avalisé trois à quatre mois avant chacune de ces deux dates butoir, la Commune s'est vue obligée de convoquer la CLDR rapidement afin d'optimiser ses chances de voir non pas une (la fiche 3.2) mais deux fiches-projets (cette fiche 1.4) de son PCDR faire l'objet d'une observation ministérielle lors de la prochaine séance d'approbation du 1^{er} septembre 2021. En effet, sans la tenue de cette CLDR en ce jour, il n'aurait été possible de bénéficier d'une activation de la fiche 1.4 qu'en mars 2022. Il n'est cependant pas encore certain que les deux fiches-projets puissent être approuvées en même temps ; néanmoins, au regard de la future arrivée à échéance du PCDR d'Ouffet en 2024, la Commune préfère jouer la carte de la pro-activité.

Mme LARDOT poursuit en réexpliquant à tous l'historique de cette fiche 1.4, à (trop) large portée lors de la validation de son dossier PCDR par le Gouvernement wallon en 2014. Il a donc fallu préciser le projet afin de pouvoir solliciter prochainement un subside de la Direction du Développement rural. Cette dernière ne peut en effet pas prendre en charge l'entièreté du projet de l'intitulé initial de cette fiche 1.4 portant sur toute l'entité. Au regard d'autres appels à projet relatifs aux modes doux, déjà subsidiés ou reportés, il a semblé opportun à la Commune de compléter son grand projet de « maillage sécurisé » entre les trois villages que sont Ouffet, Warzée, Ellemelle par l'adaptation de la fiche 1.4 comme suit :

« ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE, Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et créant des nouveaux modes doux en site propre (circuit destiné aux piétons et cyclistes) ».

La fiche adaptée sera soumise au DR prochainement lors d'une réunion de coordination

Cette nouvelle précision **respecte davantage l'essence même de la fiche initiale, qui rappelons-le faisait la part belle à la transcommunalité, aux sentiers et chemins intervillages existants, ainsi qu'aux points-nœuds** (récente initiative provinciale en faveur des usagers doux et du maillage intercommunal).

En effet, **un précédent projet de liaison douce beaucoup plus directe entre Ellemelle et Ouffet, via la route d'Ellemelle, avait d'abord été mis sur la table au nom de cette même fiche-projet 1.4** afin de trianguler rapidement les trois villages Warzée, Ellemelle et Ouffet (une pré-réunion de coordination avait d'ailleurs eu lieu à cet effet en février 2020 avec le service extérieur du DR). Cependant, cette version présentait finalement trop de points négatifs :

- nécessité de créer un site propre sur toute la longueur de ce tronçon, au relief très vallonné, impliquant un coût important pour une voirie finalement assez peu confortable et sécurisée.

Aussi, la Commune a travaillé de concert avec le groupe de travail *Sentiers et chemins* pour proposer aux membres **aujourd'hui** cette **alternative** : des **liaisons douces, intervillages mais aussi transcommunales vers Anthisnes** :

- tantôt via la création d'une voie lente en site propre et destinée aux cyclopiétons ;
- tantôt via la pose d'une signalisation appropriée et de faibles aménagements ;
- tantôt via l'aménagement léger d'un chemin existant afin de le rendre praticable aux cyclistes.

Concrètement il s'agit cette fois de relier les villages d'Ellemelle et d'Ouffet, mais en passant par Lizin.

Les détails de ce nouveau projet, sont présentés aux membres par M. GROSFILS et Mme LARDOT via la lecture de la fiche-projet 1.4 tout juste réactualisée et via un partage de nouveaux plans et tracés.

Ce projet alternatif à l'avantage de laisser aux usagers le choix entre plusieurs itinéraires possibles.

La durée du trajet ne sera pas le seul paramètre pris en compte puisque ce nouvel itinéraire offrira aux utilisateurs la découverte de beaux paysages et de bâtiments remarquables. Il

s'agira pour cela d'utiliser une grande partie de voiries déjà existantes tout en créant en parallèle 3 nouveaux sites propres (les détails de ces présentations orales et visuelles sont tous listés dans la fiche-projet 1.4 actualisée (version avril 2021). La concrétisation de ce projet serait une belle réponse au souhait lointain de la Commune comme de ses citoyens de voir leur maillage doux développé en toute sécurité.

S'ensuit la présentation du coût de ce projet, dont le montant total est à priori chiffré à 807 607,78 €. Si ce dossier était activé par le DR, il pourrait bénéficier d'un subside de sa part de maximum 80% de maximum 850 000 € au nom de la catégorie 1 de projets éligibles « Mobilité douce », soit ici à priori un subside maximal de 646 086,2 €. Notons aussi que le DR pourrait également aider la Commune à acquérir les emprises nécessaires au nom des catégories 6 « Acquisition de terrains bâtis » (maximum 60% de 500 000 €, soit maximum 300 000 €) et/ou 7 « Acquisition de terrains nus » (maximum 60% de 250 000 €, soit maximum 150 000 €), ce qui impliquerait une entrée en double convention : « acquisition » pour les emprises et « faisabilité » pour ce projet ici présenté à finaliser par un bureau d'études.

Mme LARDOT précise que la précédente version de cette fiche 1.4 (liaison directe Warzée-Ellemelle-Ouffet en passant par la route d'Ellemelle) aurait probablement atteint le million d'euros. Cette nouvelle alternative est donc non seulement plus fidèle à la fiche-projet initiale, mais aussi plus économique.

Les questions ou remarques des membres sont les suivantes :

- M. VAN SULL souhaite cerner en quoi les deux virages de la *vieille route de Huy* sont considérés comme dangereux pour les cyclistes. M. GROSFILS lui répond qu'ils présentent des problèmes de visibilité.
- Il est aussi demandé s'il est prévu que la route entre Lizin et Ouffet par le bois de Rouwa (tracé vert sur la carte) soit entièrement bétonnée. Mmes CASSART et LARDOT répondent qu'elle ne sera pas nécessairement bétonnée mais qu'elle bénéficiera au moins d'un réaménagement plus praticable pour les usagers doux.
- M. VAN SULL souhaite savoir si la route aménagée se prolongera encore au sud de Warzée (partie que la carte ne montre pas). La réponse est non, pas dans ce dossier relatif au DR, mais pourquoi pas dans le futur dans le cadre d'un autre dossier subsidiable.
- M. JADIN souhaite comprendre pourquoi la fiche 1.4 qu'il a reçue par mail ne correspond pas au projet présenté. Il lui est précisé que la procédure requière que le nouveau projet soit proposé à la CLDR, pour avis, dès l'entame du processus avant examen par la cellule DR.

Mme CASSART explique que les récents choix communaux, pris de concert avec le groupe de travail *Sentiers et chemins*, se justifient par une volonté de proposer un maillage plus vaste sur l'entité, mais aussi par des décisions liées aux divers subsides possibles : en effet, la triangulation Warzée-Ellemelle-Ouffet a déjà bénéficié d'autres de subsides notamment le *SPW Mobilité douce* et *Wallonie cyclable*. C'est bien pour ces tronçons (en rose, orange et vert sur la carte) qu'il fallait chercher de nouveaux subsides ; cette fiche 1.4 du PCDR s'y prêtait judicieusement.

Tous les membres approuvent à l'unanimité le souhait d'activation prochaine de cette fiche-projet en approuvent le tracé.

3. Suivi de l'entrée en convention de la fiche-projet 3.2 "ELLEMELLE, Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école dans un but de valorisation du patrimoine et de création de logements tremplins"

Pour rappel, ce dossier a déjà fait l'objet d'une réunion de coordination avec la DDR il y a plus d'un mois et sera donc examiné par le Développement rural lors de la prochaine séance d'approbation du 1^{er} septembre 2021. Mme LARDOT annonce que l'aménagement intérieur a été modifié selon l'avis des membres de la CLDR. Lors de la réunion de coordination il a été décidé d'étudier l'impact financier et environnemental de l'isolation des murs extérieurs par l'intérieur. L'impact financier serait d'environ 50 000 €. L'architecte P. LEGARDEUR a dû procéder à cet effet à une nouvelle analyse des normes du bâtiment. Cette analyse PEB, encore attendue, complètera le dossier final à soumettre au DR.

M. JADIN souhaite savoir si l'architecte a finalement pu rencontrer les riverains. Madame Cassart explique qu'elle avait promis aux riverains de prendre contact avec l'architecte et la FD Madame Barlet ; ce qui fut fait. La FD confirme que la seule entrée possible pour le parking est bien celle proposée par l'architecte. Lors de la réunion, Mr Legardeur a motivé la raison de ses choix : une seule entrée et un jardin pour chaque logement. Le dénivelé côté rue de Verlée est trop important. De plus la stabilité du mur du cimetière risque d'être fragilisée. Finalement, l'entrée sera donc rapprochée du bâtiment ; les plans ont été adaptés. Madame Cassart promet de réaliser cette entrée en respectant la qualité du patrimoine environnant et donne en exemple l'entrée aménagée du cimetière d'Ouffet.

4. Divers

Mme LARDOT fait part aux membres du mécontentement d'un membre de la CLDR concernant l'heure imposée pour cette visioconférence (trop tôt). A l'unanimité, les membres constatent qu'il est impossible de trouver une heure qui agrée tout le monde.

Rapporteur : Alix EVRARD